

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTÈLE
DÉPARTEMENT TECHNIQUE APRÈS-VENTE

Note confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

RÉGLAGE DU LIMITEUR DE FREINAGE

T.S.V.P.

NOTE TECHNIQUE

N° 79-204 A
ADDITIF

à la N.T. N° 204 du 18-12-79

Le 5 Juin 1980

Cette note concerne :

- L'ATELIER
 LE MAGASIN
 LA STATION SERVICE

PAYS INTÉRESSÉS :

DIFFUSION :

TOUS PAYS

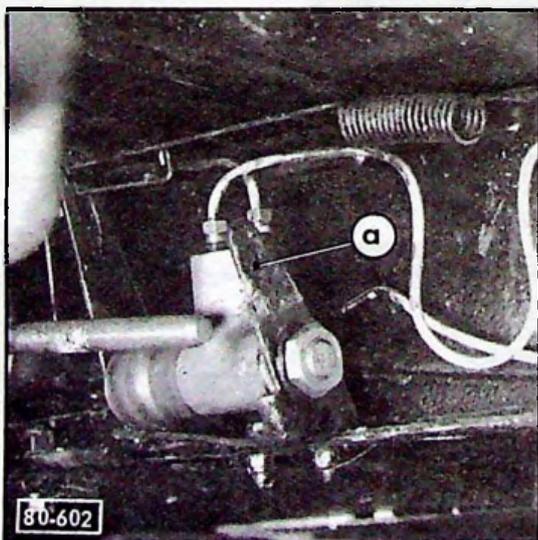
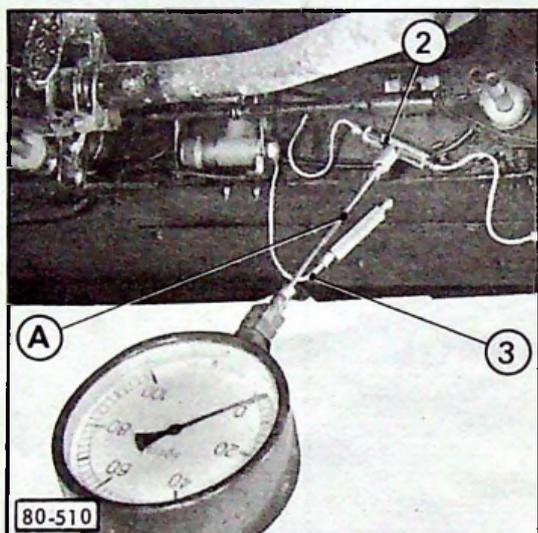
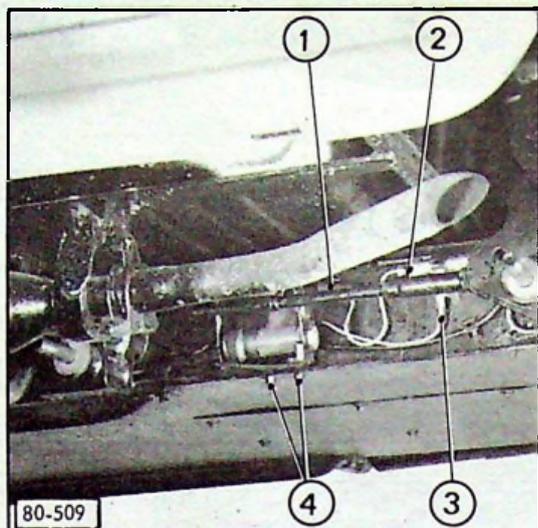
APPLICATION :

TOUS PAYS

VÉHICULES
MÉHARI 4 × 4
(AY série CE)

FREINS

Limiteur de freinage



RÉGLAGE DU LIMITEUR DE FREINAGE

I- Régler les hauteurs :

(Véhicule à vide, en ordre de marche) :

Mesurer les hauteurs entre le sol et le dessous de la plate-forme, en un point situé entre les deux têtes des vis de fixation des traverses avant et arrière, à égale distance de chacune d'elle et à côté de l'arrêtoir.

Hauteurs avant : $248 \begin{smallmatrix} +10 \\ 0 \end{smallmatrix}$ mm

Hauteurs arrière : $333 \begin{smallmatrix} +10 \\ 0 \end{smallmatrix}$ mm

II- Régler la pression limitée :

(Utiliser un manomètre 0 - 100 bars) :

- Faire appuyer sur la pédale de frein, par un aide assis à la place du conducteur, et s'assurer que le ressort de commande du limiteur (1) (grand ressort relié au bras arrière gauche) a un jeu longitudinal compris entre **0 et 1 mm**. Sinon, desserrer les écrous (4) et déplacer le limiteur dans le sens convenable.
- Désaccoupler le tube (3) du raccord 3 voies (2) et le bouchonner.
Relier le raccord 3 voies (2) à un manomètre 0 - 100 kg (à l'aide d'un tube « A »).
Purger le circuit raccord 3 voies-manomètre.
- Faire appuyer sur la pédale de frein par un aide et lire la pression « de coupure » indiquée par le manomètre; elle doit être de **25 ± 1 bars**. Sinon, griffer la patte d'accrochage du petit ressort, en « a » (ressort déposé sur la photo).
La pression de coupure augmente avec la tension du ressort et vice-versa.
- Déposer le manomètre et accoupler le tube (3) au raccord 3 voies (2).

III- Purger les freins arrière et l'indicateur de chute de pression :

- Purger d'abord les freins arrière
- Purger ensuite l'indicateur de chute de pression.

NOTA : Il est possible de contrôler la pression de coupure **en charge maxi** (conducteur + 320 kg de charge sur l'essieu arrière).

On doit lire alors une pression de **80 ± 1 bars**.

RECTIFICATIF A LA NOTE TECHNIQUE N° 204 A DU 18-12-1979

Page 5 - chapitre VI- FREINAGE - § Frein de secours - 3^e ligne :

au lieu de : Nouveau levier de renvoi avec plafonnier ... etc

lire : Nouveau levier de renvoi avec palonnier ... etc.